NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/4007
23 mai 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 22 MAI 1958, PAR LE REPRESENTANT DU LIBAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, convoquer d'urgence une réunion du Conseil en vue de l'examen de la question suivante :

"Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République Arabe Unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales."

L'intervention de la République Arabe Unie consiste notamment dans les actes suivants : infiltration, de Syrie au Liban, de bandes armées qui tuent des Libanais et détruisent des biens libanais, participation de ressortissants de la République Arabe Unie à des actes de terrorisme et de rébellion contre les autorités constituées du Liban, fourniture d'armes de la Syrie à des individus et à des bandes qui, au Liban, se rebellent contre les autorités constituées, violente campagne de radio et de presse menée dans la République Arabe Unie et incitant à la grève, à des démonstrations et au renversement des autorités constituées du Liban, et autres actes de provocation.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Liban
auprès des Nations Unies :

(Signé) : Karim AZKOUL